



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 17

TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté le tronçon de la route 200 situé entre les routes 205 et 305 afin qu'on puisse y conduire de façon plaisante, sécuritaire et ininterrompue. (N. Doerksen, J. Bilodeau, R. Sorin et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage fortement de veiller à ce que les résidents de Rivers et des régions avoisinantes aient accès à des soins actifs et à des services d'urgence dans leur hôpital local et de respecter sa promesse de garder l'hôpital de Rivers ouvert, et afin que le ministre de la Santé envisage de trouver une solution durable au problème chronique de la pénurie de professionnels de la santé dans les régions rurales du Manitoba. (V. Roth, T. Gercama, L. Kiesman et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement du Manitoba envisage d'adopter des principes comptables généralement reconnus quand il fait état des comptes budgétaires du Manitoba. (D. Zelinsky, R. Zelinsky, S. Howanyk et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage d'assumer ses responsabilités et veille à améliorer la planification à long terme pour trouver une solution durable au problème chronique de la pénurie de pédiatres et de professionnels de la santé à Brandon, qu'il mesure l'ampleur de la crise et qu'il envisage de consulter les travailleurs de première ligne, particulièrement les médecins, pour y apporter des solutions et que le ministre de la Santé et le premier ministre envisagent de mettre fin aux déplacements inutiles des citoyens qui doivent quitter la région pour obtenir des soins. (D. Gollett, S. Walker, J. Ryland et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de doter la municipalité rurale d'East St. Paul d'un service d'ambulance local qui permettra de desservir East St. Paul et West St. Paul, qu'il envisage d'améliorer le service d'ambulance offert aux Manitobains en utilisant des technologies comme le système GPS et en créant un centre de coordination du transport des malades, ce qui permettra aux malades d'être transportés le plus rapidement possible par l'ambulance la plus proche de chez-eux, et qu'il veille à fournir les fonds nécessaires au maintien de délais d'intervention efficaces et de services durables. (R. Karp, M. Rehaluk, D. Karp et autres)

M. le *ministre* STRUTHERS propose la première lecture du projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/ The Wildlife Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Pendant la période des questions orales, M. LOEWEN soulève une question de privilège et propose :

que la question, en raison de l'importance de l'atteinte au privilège, soit renvoyée au Comité permanent des affaires législatives;

qu'il soit demandé au ministre de la Santé de s'excuser, auprès des Manitobaines et des Manitobains ainsi que des députés de l'Assemblée, de les avoir intentionnellement et sciemment induit en erreur.

M. le *ministre* ASHTON, M. ROCAN, M^{me} DRIEDGER ainsi que MM. LAMOUREUX et DERKACH interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. SWAN, M^{me} MITCHELSON, M. ALTEMEYER, M^{me} TAILLIEU et M. JENNISSON font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. MURRAY propose la motion d'amendement qui suit :

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

« déplore que, par le présent budget, le gouvernement ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne propose aucune vision et qu'il ne tient pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines;
- b) qu'il ne présente pas de plan économique à long terme ni de stratégie visant à réduire les impôts qui prennent en considération que les Manitobains et Manitobaines sont maintenant, sous le gouvernement Doer, les contribuables les plus imposés à l'ouest du Nouveau-Brunswick et qu'il ne fait pas du Manitoba une province nantie;
- c) qu'il ne s'est pas engagé à réduire la dette du Manitoba qui s'est alourdie sous le gouvernement néo-démocrate de Doer, hypothéquant ainsi l'avenir de nos enfants;
- d) qu'il n'a pas éliminé les taxes scolaires prélevées à l'égard des résidences et des terres agricoles;
- e) qu'il n'a pas fait d'offre visant à satisfaire les besoins des municipalités au Manitoba;
- f) qu'il n'a pas offert de financement approprié aux établissements d'enseignement postsecondaire;

g) qu'il n'a pas fourni d'aide aux producteurs de bétail manitobains et qu'il n'a pas su augmenter suffisamment la capacité de la province en matière d'abattage;

h) qu'il ne s'est pas engagé à mener une étude sérieuse sur les activités et la gestion des offices régionaux de la santé;

i) qu'il n'a pas élaboré de plan à long terme visant à réduire les listes d'attentes en matière de soins de santé;

j) qu'il n'a pas saisi l'occasion de permettre aux cliniques privées de fournir des soins de santé payés par la province;

k) qu'il n'a pas fourni de solution aux parents en matière de garderie en n'appuyant pas ni les garderies à but lucratif ni les garderies à but non lucratif, et en n'offrant pas de crédits d'impôt aux parents qui restent à la maison;

l) qu'il n'a pas protégé les malades ni les aînés en augmentant la franchise du Régime d'assurance-médicaments de 20 % en quatre ans;

m) qu'il ne s'est pas engagé à protéger l'environnement du Manitoba en n'élaborant pas de programmes de développement durable en matière de recyclage et de gestion des produits;

n) qu'il ne s'est pas attaqué au nombre élevé de vols d'automobiles ni au nombre record de meurtres;

o) qu'il n'a pas élaboré de plan ou de stratégie visant à démanteler les gangs existants et à éviter l'arrivée de nouveaux gangs au Manitoba;

p) qu'il ne s'est pas attaqué au nombre élevé de serres privées et de laboratoires produisant des drogues illégales ni à la prolifération des drogues;

q) qu'il n'a pas su reconnaître qu'en puisant dans les fonds d'Hydro-Manitoba, il a contribué à l'augmentation de 10 % des frais d'électricité;

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba. »

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. LOEWEN, SANTOS et CULLEN, M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que M. CUMMINGS interviennent.

M. MARTINDALE exerce son droit de parole jusqu'à 17 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes